

TUNISIE

CHRONIQUE INTÉRIEURE

Franck MOROY*

A partir du mois de mars 1997, les murs de la capitale française se sont recouverts d'affiches publicitaires vantant les mérites de la Tunisie comme lieu de villégiature printanier et estival. Les légendes qui accompagnaient les photographies représentant les maisons blanches typiques de Sidi Bou Saïd adossées à une mer d'un magnifique bleu azur faisaient l'éloge de la douceur de vivre et de la quiétude de ce pays, propice au repos et au farniente. Si l'objectif premier de cette campagne était d'enrayer le fléchissement de la fréquentation des touristes européens amorcé l'année précédente, elle visait avant tout à promouvoir l'image de marque de ce pays et à souligner sa situation et sa réussite économique exceptionnelle au cœur d'un environnement régional chaotique et, de prime abord, hostile.

Cette initiative illustre combien la Tunisie du président Zine el Abidine Ben Ali est soucieuse de préserver et de consolider son image, celle d'un pays aspirant à s'ériger en modèle au sein de l'aire méditerranéenne. Ses indicateurs économiques et sa croissance sont dignes des « tigres » asiatiques ; sa stabilité politique et son aptitude à juguler les velléités islamistes ne cessent d'impressionner ; son ouverture sur l'Occident et la subtile alchimie entre les valeurs musulmanes et républicaines qu'elle parvient à réaliser semblent invalider les prédictions du politologue Samuel Huntington d'un prochain et inéluctable choc des civilisations opposant la Chrétienté à l'Islam (1). La Tunisie paraît être un havre de paix où il fait bon vivre et... investir.

Consolider le modèle tunisien

En l'absence d'échéance électorale, les efforts des gouvernants tunisiens ont été, durant l'année 1996, tout entier consacrés au développement et à la consolidation de ce « modèle », dont l'esprit de tolérance et la culture de dialogue, la stabilité politique, la réussite économique et la volonté de s'ancrer à l'Occident – et en premier lieu à l'Union Européenne – constituent les principaux ingrédients.

La brève visite du pape Jean-Paul II, le 14 avril à Tunis, a été l'occasion de rappeler l'intérêt porté par les autorités tunisiennes aux valeurs de tolérance et de dialogue islamo-chrétien. Il s'inscrit en cela dans la continuité des manifestations culturelles et des initiatives politiques d'avril 1995 (Symposium sur la « Pédagogie de la tolérance dans le bassin méditerranéen » ; Pacte de

(*) Allocataire de recherches, Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence et IREMAM.

(1) HUNTINGTON Samuel, *Le clash des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

Carthage pour la tolérance) (2). S'il a prié pour qu'en Algérie vienne rapidement le temps de la réconciliation et de la paix et s'il a exprimé sa solidarité avec le peuple libyen victime des privations de l'embargo, le souverain pontife n'a pas manqué de saluer les « considérables progrès » réalisés par la Tunisie ainsi que son rôle en faveur de l'entente et de la coopération en Méditerranée. Cette visite a permis aux autorités tunisiennes de célébrer « le sacre de la tolérance, du dialogue et de la solidarité » (3).

L'hypertrophie de l'appareil policier conjuguée à l'absence de consultation électorale a consolidé plus encore la stabilité politique à l'intérieur du pays, fût-ce au mépris du respect des principes démocratiques et de l'opposition partisane. Les ambitions politiques des responsables du parti d'opposition (le Mouvement des Démocrates Socialistes), MM. Mohamed Moaâda et Khemais Chamari, ont connu une fin aussi brutale que soudaine avec les lourdes peines d'emprisonnement auxquelles ils ont été condamnés. Quant aux défenseurs des droits de l'homme, ils ont rencontré de nombreux obstacles dans l'exercice de leur tâche, allant de la confiscation de leur passeport aux longs interrogatoires assortis de brimades diverses (4).

Si les méthodes utilisées pour parvenir à cette stabilité suscitent la désapprobation de la plupart des organismes internationaux (ONG, Parlement Européen ou associations de défense des droits de l'homme), la solidité du régime tunisien intervient comme un argument décisif auprès des investisseurs et des bailleurs de fonds étrangers – publics comme privés – qui entendent placer leurs capitaux dans le pays. Elle conforte et assoit l'orientation libérale adoptée par la Tunisie avec la bénédiction du FMI et de la Banque Mondiale, ainsi que la politique de « mise à niveau » des moyens de production nationaux initiée par les instances du Palais de Carthage en prévision de l'ouverture des frontières avec l'Union Européenne dans une dizaine d'années.

Le rapprochement avec l'Occident a trouvé enfin une traduction symbolique dans la venue à Tunis du chanteur américain Mickaël Jackson. Ayant auparavant refusé de se produire en Égypte et au Maroc (pour des raisons de sécurité), il chante pour la première fois dans un pays arabo-musulman, le 7 octobre, et rencontre un franc succès devant 60 000 personnes rassemblées au stade olympique d'El Menzah.

Une vie politique aseptisée

Le modèle politique et le projet socio-économique que tentent de promouvoir les artisans du Changement, depuis 1987, ont pour corollaire la « neutralisation du champ politique » national ainsi que la réduction du nombre des acteurs qui y interviennent (5). Les rouages démocratiques du jeu politique en sont altérés et son pluralisme s'en trouve profondément affecté. L'insipidité de

(2) SKAIEB Noureddine, Tunisie – Chronique intérieure, *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*, p. 810.

(3) *La Presse*, 15 avril 1996, p. 1.

(4) Cf. *Infra* « L'inquiétante dégradation de la situation des droits de l'homme ».

(5) CAMAU Michel, D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale, *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 157, juillet-septembre 1997, p. 9.

la vie politique durant l'année 1996 est à la fois la caractéristique dominante et la résultante de cet état de fait. En effet, hormis le remaniement ministériel partiel et celui des instances dirigeantes du RCD, respectivement les 13 et 25 juin, les seuls événements d'importance dans le domaine politique sont le train de réformes visant à réorganiser les structures du Parti au pouvoir et les modifications politiques et constitutionnelles annoncées à l'occasion de l'anniversaire du Changement, le 7 novembre.

Près d'un an et demi après le précédent remaniement gouvernemental, les modifications partielles de l'organigramme du pouvoir exécutif ressemblent davantage à un « jeu de chaises musicales » qu'à un changement en profondeur. Seuls quatre ministères sont concernés. M. Abdallah Kallel, précédemment ministre d'État, conseiller spécial auprès du président de la République, a été nommé ministre de la Défense nationale en remplacement de M. Abdelaziz Ben Dhia, qui devient le nouveau secrétaire général du RCD, au pouvoir. Ce dernier supplante à cette fonction M. Chedli Neffati, nommé ministre des Affaires sociales en remplacement de M. Sadok Rabah, nommé ministre des Transports. Enfin, M. Mondher Zenaidi, ancien ministre des Transports, devient ministre du Commerce. Une ultime modification est portée au gouvernement, le 30 juillet, avec le remplacement, à la tête du ministère de la Culture, de S. Baccari par E. Hermassi, ambassadeur de la Tunisie auprès de l'UNESCO. Loin de constituer un événement majeur de la scène politique nationale (la rotation du personnel politique n'influe aucunement sur la ligne politique préconisée par le président de la République, qui conserve toutes les cartes entre ses mains), ces remaniements éclairent sur la porosité des structures partisanes et étatiques, et confirment les relations privilégiées tissées entre l'État et le RCD (6), et sur la nature de « Parti-Etat » de ce dernier.

Une dizaine de jours plus tard, l'ancien secrétaire général, M. Chedli Neffati, quitte le Bureau politique du RCD – instance supérieure du parti qui ne compte plus désormais que neuf membres au lieu de dix – après huit années de présence. MM. Hamed Karoui et Abdallah Kallel, respectivement Premier ministre et ministre de la Défense, conservent leur poste de vice-président et de trésorier du RCD. Parmi les autres membres du Bureau politique reconduits figurent notamment M. Habib Boularès, président du Parlement, M. Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères, et M. Mohammed Jegham, ministre de l'Intérieur. Ce changement entérine définitivement la mise à l'écart de M. Chedli Neffati de postes-clés au sein du RCD dont il fut pendant cinq ans le secrétaire général, de 1991 à 1996.

Ce changement de secrétaire général et la recomposition du bureau politique annoncent-ils la restructuration du RCD, dont les grandes lignes ont été présentées le 26 octobre à l'occasion de la tenue de la 6^e session du comité central? Toujours est-il que l'action et la stratégie du parti au pouvoir risquent de s'en trouver substantiellement modifiées. Cette réforme comporte trois volets de mesures spécifiques.

(6) Les membres du RCD constituent, selon le président Ben Ali, « l'avant-garde dans la consécration du Changement » dont le rôle est de « renforcer l'État de droit et les institutions et ancrer la société civile, les principes démocratiques et les droits de l'homme », *La Presse*, 18 juin 1996, p. 1.

Le premier se propose de former dorénavant des cadres constitutionnels démocrates de haut niveau. A cet effet, il est convenu de créer une académie politique pour la formation des cadres supérieurs du parti. L'objectif assigné à celle-ci est l'émergence d'une « nouvelle génération de militants aptes à se tenir au diapason des mutations profondes et rapides caractérisant notre époque (...), à être attentifs aux problèmes de la société et aux préoccupations de ses différentes catégories, à aller au devant de ses aspirations et à agir efficacement au plan intérieur et extérieur » (7). Toujours à propos de la formation, il a été décidé, également, d'élaborer un plan de formation spécifique pour les cadres du RCD à l'étranger. Cette formation doit tenir compte des « spécificités de la communauté émigrée et des composantes de son environnement dans les pays de résidence » (8).

Le second volet de décisions a pour finalité d'accroître l'efficacité et la cohérence des structures du parti. Le nombre minimum de militants requis pour la constitution d'une cellule territoriale du RCD est ainsi porté à 300 (au lieu de 200), et l'accent est mis sur la rationalisation et la cohérence des structures grâce à un système d'organisation qui permette d'éviter tout double emploi ou interférence des tâches.

Le troisième corps de réformes adoptées entend favoriser la généralisation de la concertation et de la réflexion au sein des structures du parti. Elle s'opère par la création de commissions consultatives au niveau local (présidées par les membres des fédérations dans leur domaine respectif), régional (au sein de chaque comité de coordination) et enfin central (dont les rapports périodiques seront soumis au bureau politique).

La commémoration du Changement de 1987 est, chaque année, le moment choisi par le président Zine el Abidine Ben Ali pour rendre compte des progrès réalisés par la Tunisie sur la voie de la modernité et énumérer les acquis de la deuxième République. Dans cette perspective, le discours présidentiel prononcé le 7 novembre revêt une importance particulière par les orientations qu'il rappelle ou esquisse, et le train de mesures souvent symboliques et générales – mais toujours significatives du projet sociétal « benaliste » – décidées alors (lorsqu'elles ne sont pas de simples déclarations d'intention). La célébration, cette année, du 9^e anniversaire du Changement, s'accompagna, une fois encore, d'un cortège de mesures intéressant les domaines politique, économique, financier, social, ainsi que les secteurs de l'information, de la culture et des droits de l'homme.

Conformément à la « volonté inébranlable [des instances dirigeantes] de continuer à consolider le processus démocratique et pluraliste », le président a affiché son souci d'élargir l'aire du référendum. Cette modification constitutionnelle est motivée par le désir du pouvoir de consulter et d'associer plus largement le peuple tunisien « à tout ce qui se rapporte à ses grandes

(7) BEN ALI Zine el Abidine, Discours devant le comité central du RCD, *La Presse*, 27 octobre 1996, p. 4.

(8) *Idem*, p. 4.

causes» (9). En outre, certaines dispositions du code électoral devraient être amendées afin de garantir aux partis d'opposition davantage de chances de remporter des sièges au sein des conseils municipaux. Une large consultation des partis politiques, des organisations nationales et des principaux acteurs de la société civile est préalablement prévue afin de fixer les grands traits et les limites de cette réforme. Enfin, un projet de loi relatif au financement public des partis devra être soumis à la Chambre des députés au cours de la session en cours. L'élaboration de ce cadre législatif a pour objectif de renforcer les ressources des partis, souvent en proie à des difficultés financières inextricables. On peut en juger par la situation critique à laquelle se trouve confronté le MDS. Cette formation de l'opposition légale tunisienne a été expulsée le 24 août des locaux de son siège central à Tunis pour « non paiement » de deux ans d'arriérés de loyers. Malgré les subventions octroyées annuellement par l'État à six partis d'opposition – elles se montent, pour le MDS, à 200 000 dinars – le parti était depuis plusieurs mois en cessation de paiement, et se trouvait notamment dans l'incapacité de régler la somme de 24 000 dinars représentant ses arriérés de loyer.

Au regard de la situation de l'opposition politique légale et des fortes entraves à la liberté d'expression, on ne peut manquer d'être sceptique devant ce train de dispositions allant dans le sens d'une apparente libéralisation politique. Force est de constater que, dans ce domaine, il existe une dissonance croissante entre le discours du gouvernement tunisien et la réalité. L'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme française (CNCDH), rendu public le 21 novembre, corrobore cette observation. La commission se dit « vivement préoccupée » par les « milliers d'individus condamnés pour leurs opinions [qui] à l'issue de procès inéquitables peuplent les prisons tunisiennes » (10).

L'opposition légale s'est davantage illustrée par ses persécutions et les nombreux obstacles qui se sont dressés sur son chemin que par son activité, que l'on peut résumer à la victoire de M^{me} Arbia Ben Ammar, lors de la législative partielle de la circonscription de Ben Arous en décembre. Présentée par le MDS, cette dernière était candidate au siège laissé vacant par l'ex-député M. Khémias Chamari, déchu de son siège à la suite de sa condamnation, le 18 juillet, à cinq ans de prison dans le cadre de l'affaire Moaâda.

Opposition légale muselée, liberté d'expression entravée, position hégémonique du Parti-Etat renforcée, etc. : la vie politique nationale semble aseptisée. Les acteurs y prenant part s'avèrent incapables d'influer sur les orientations stratégiques du pouvoir et de trouver un espace pour revendiquer les leurs. Le champ politique est désamorcé (11).

(9) BEN ALI Zine el Abidine, Discours présidentiel à l'occasion de l'anniversaire du changement, *La Presse*, 8 novembre 1996, p. 5.

(10) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2664, 29 novembre 1996, p. 2525.

(11) TOZY Mohamed, Représentation/Intercession. Les enjeux de pouvoir dans les « champs politiques désamorcés » au Maroc, in CAMAU Michel, *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

L'inquiétante dégradation de la situation des droits de l'homme

« Singapour méditerranéen » (12), « Suisse du Maghreb », etc., les qualificatifs pour évoquer la réussite économique et la stabilité politique de la Tunisie du président Ben Ali sont nombreux. Ils rendent compte – imparfaitement – de l'absence d'un système politique plural et de l'option sécuritaire privilégiée par le pouvoir, depuis le début de la décennie 1990, en vue de juguler et d'endiguer le « péril islamiste » auquel est en proie son homologue algérien.

Aussi, en l'absence de grand rendez-vous électoral, l'attention de l'observateur politique étranger se focalise-t-elle sur les difficultés rencontrées par les opposants politiques et les structures partisans. Celles-ci renvoient plus largement à l'inexistence d'une vie politique démocratique qui serait caractérisée par une alternance entre les différentes forces aspirant à la gestion de la chose publique, à l'absence de liberté d'expression des acteurs intervenant sur la scène politique, au manque d'une « société civile » susceptible de jouer le rôle de médiateur entre la masse et les instances dirigeantes, ou encore au non-respect des règles les plus élémentaires des droits de l'homme.

Arrêté au début du mois d'octobre 1995 sous le prétexte d'entretenir des « relations secrètes et compromettantes » avec un pays tiers [la Libye], M. Mohamed Moaâda, président du Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS), est condamné le 29 février à une peine de onze années d'emprisonnement ferme pour intelligence avec un Etat étranger. Selon la justice tunisienne, une perquisition à son domicile, au mois d'octobre 1995, a permis la découverte de plusieurs milliers de dollars et de documents révélant des relations avec la Jamahirya arabe libyenne. Le jour de son arrestation, le MDS avait fait parvenir à la presse le texte d'une lettre adressée par M. Moaâda au président Ben Ali, critiquant vivement le climat politique en Tunisie et les entraves auxquelles serait confrontée l'opposition légale. La sévérité du verdict risque de mettre fin à la carrière politique de M. Moaâda, qui avait longtemps animé au sein du MDS une politique favorable au dialogue avec le pouvoir.

Son avocat, l'ancien député du MDS, Khemais Chamari, est arrêté le 18 mai pour « divulgation du secret de l'instruction dans l'affaire Moaâda », et est condamné deux mois plus tard par le tribunal criminel de Tunis à cinq ans de prison. La vaste campagne de protestation qui mobilise le Comité de solidarité international avec les opposants tunisiens, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Amnesty International, l'Organisation Mondiale contre la torture et la Ligue française des droits de l'homme n'y fait rien. Sa peine est confirmée le 29 août par la Cour de cassation qui rejette son pourvoi. Au mois de septembre, les deux anciens membres du MDS entreprennent une grève de la faim afin d'obtenir de meilleures conditions de détention.

Les deux opposants du MDS sont libérés le 30 décembre.

Cette dernière mesure intervient en même temps que la libération de Najib Hosni. Avocat et opposant tunisien détenu sans jugement depuis le

(12) Selon l'expression de Zakya DAOUË, *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1994, p. 722.

15 juin 1994, il a été condamné le 6 janvier 1996 à six ans de prison pour falsification de documents. Son combat sera récompensé six mois plus tard par l'attribution du Prix des droits de l'homme 1996.

Ces deux affaires ne sont que l'illustration de la sévère détérioration des conditions d'exercice d'une opposition politique en Tunisie au cours de l'année 1996. Elles s'ajoutent aux multiples arrestations (celle de Salah Zeghidi, vice président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTHD) ou celle de Faraj Fneish, directeur exécutif de l'Institut arabe des droits de l'homme pour la Tunisie, alors qu'il s'apprêtait à se rendre à un séminaire de l'Observatoire méditerranéen des droits de l'homme), aux impossibilités faites à certains intellectuels ou journalistes de se rendre à l'étranger suite à la confiscation de leur passeport (tel Moncef Marzouki, l'ancien président de la LTDH et candidat à l'élection présidentielle de 1994), aux harcèlements dont font preuve les autorités (filatures policières), aux agressions dont sont victimes les opposants tunisiens résidant à l'étranger (Mondher Sfar, fondateur du comité d'appel à la démission de Ben Ali, est molesté à Paris le 23 avril) qui entravent le développement d'une libre-expression.

Face à cet état de fait, la presse écrite et audiovisuelle ne peut s'ériger en contre-pouvoir ou en vecteur de la pluralité d'opinions qui caractérise habituellement les régimes démocratiques. Son rôle se limite de plus en plus à être une caisse de résonance de l'activité et des directives du président de la République et du Parti qui lui est entièrement dévoué. « Ses éditoriaux sont dignes de la *Pravda* et ses articles évitent soigneusement l'ouverture d'une controverse, si insignifiante soit-elle. Un Code de la presse très restrictif explique la frilosité des journalistes soumis, en cas d'audaces, à de multiples répressions » (13). Cette forme d'autocensure est dénoncée à la fin du mois de mai par la Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ) qui suspend la Tunisie pour son inaction face à la répression dont est victime la presse dans ce pays. M. Scott Low, son président, déclare avoir constaté « une détérioration graduelle des droits de l'homme en Tunisie et l'élimination progressive de toute forme de dissidence et de liberté d'expression » (14). Cette répression s'est manifestée notamment par « l'emprisonnement et le harcèlement de journalistes, l'interdiction de publications et de télévisions étrangères et la confiscation des passeports de journalistes tunisiens » poursuivait-il (15), évoquant sans aucun doute le cas des journalistes K. Labidi et S. Bensédrine, empêchés de se rendre à une conférence organisée en janvier, à Sanaa, par l'UNESCO sur la presse dans le monde arabe. Et ce n'est pas le lancement, le 4 novembre, d'un nouvel hebdomadaire économique, *Expert*, qui modifie la situation de la liberté de la presse dans ce pays.

Devant cette détérioration, les organisations internationales et les ONG spécialisées dans la défense des droits de l'homme n'ont cessé de dénoncer les violations perpétrées par les autorités tunisiennes. Le 18 février, la FIDH,

(13) OBERLÉ Thierry, Les limites du libéralisme tunisien, *Le Figaro*, 18-19 octobre 1997, p. 4.

(14) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2639, 7 juin 1996, p. 1747.

(15) *Idem*.

déplorant la priorité donnée au renforcement des moyens policiers au détriment du respect des droit de l'homme, souligne la « très nette régression des libertés fondamentales » (16). Le 23 mai, le Parlement Européen vote – pour la première fois – une résolution dans laquelle il se dit « très inquiet de la détérioration de la situation de droits de l'homme en Tunisie ». « Consternés par les persécutions dont sont victimes les opposants politiques et leurs familles », les députés européens « évoquent les mauvais traitements, torture et manque de soins médicaux » des détenus ainsi que les « cas de morts en détention dans des conditions suspectes » (17). Le 3 juillet, c'est au tour d'Amnesty International de renchérir en dénonçant notamment, par la voix de son président, M. Pierre Sané, de retour d'un voyage en Tunisie, la surveillance policière constante dont sa délégation a fait l'objet tout au long de son séjour, la jugeant incompatible avec le message de bienvenue reçu du gouvernement. Le 29 août, seize ONG demandent, dans une pétition déposée à Genève à la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, la libération des prisonniers arbitrairement détenus en Tunisie. Estimant que « la situation des droits de l'homme a connu cette année une grave dégradation », elles soulignent qu'un « sentiment généralisé de peur anime nombre de Tunisiens, suite aux harcèlements des opposants orchestrés par un pouvoir toujours anxieux de donner l'image d'un pays respectueux des droits de l'homme » (18). Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie dénonce, au moment où se célèbrent les festivités du 7 novembre, « la dérive présidentielle autoritaire », arguant que « tout le monde est au service du président, de ses choix et de sa politique ». « Le climat politique qui accompagne cette dérive présidentielle autoritaire évacue la politique de la vie quotidienne, de la vie publique, des médias (...). La vie politique est gelée, l'activité des partis réduite à la portion congrue. Les violations des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que la pratique de la torture sont devenues courantes. L'impunité est la règle (...) », ajoute Kamel Jendoubi, le porte-parole du comité (19). L'avis de la Commission consultative des droits de l'homme française (CNCDH), rendu public le 21 novembre à Paris, ne fait qu'abonder dans ce sens.

En face, les réactions des dirigeants tunisiens s'effectuent selon trois registres différents : l'indignation devant de telles accusations, leur réfutation et la critique des individus ou organismes qui en sont à l'origine. Elles utilisent pour cela très souvent les canaux de la presse ou d'ONG situées dans la mouvance du pouvoir (Association tunisienne des avocats, et mouvements de femmes émanant directement des structures du RCD).

La relance de la dynamique régionale

Par le traité de Marrakech du 17 février 1989, l'Algérie, la Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie créaient l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en

(16) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2625, 1^{er} mars 1996, p. 405.

(17) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2638, 31 mai 1996, p. 1103.

(18) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2652, 6 septembre 1996, p. 1919.

(19) JENDOUBI Kamel, Amère Tunisie, *Le Monde*, 7 novembre 1996, p. 14.

vue de constituer une communauté forte et crédible vis-à-vis de leur principal partenaire commercial : la Communauté Européenne. Cependant, depuis cet acte fondateur, très peu de mesures sont intervenues. Pis encore, des dissensions régionales ont envenimé les relations entre les pays membres. Récemment, des tensions dans les rapports algéro-marocains concernant l'affaire du Sahara occidental avaient entravé le fonctionnement de l'Union : protestant, le 21 décembre 1995, contre la position de l'Algérie dans la question sahraouie, Rabat prenait la décision de geler provisoirement les activités de l'UMA (20).

Néanmoins, principalement sous l'impulsion de la Tunisie, la dynamique régionale a été relancée durant l'année 1996. Ce mouvement s'est effectué en trois temps, par un réchauffement des relations bilatérales de la Tunisie avec chacun de ses voisins maghrébins : d'une part, la Tunisie s'est rapprochée de la Jamahiriya arabe libyenne, rapprochement concrétisé par la visite du colonel Mouammar Kadhafi à Tunis à la fin du mois d'octobre ; d'autre part, les dirigeants tunisiens et marocains ont décidé de renforcer leur complémentarité économique afin de créer un espace de libre-échange, prélude à l'édification de l'UMA ; et entre temps, le chef du gouvernement tunisien, M. Hamed Karoui, et son homologue algérien, M. Ahmed Ouyahia, ont travaillé de concert pour arriver à une convergence de vue sur les modalités de construction de l'aire régionale maghrébine.

Pour la Tunisie, relever les défis du développement et de la mise à niveau implique de consolider l'UMA, et de l'affirmer comme un partenaire solide et crédible aux yeux de l'Occident et, en premier lieu, à ceux de l'Union Européenne. A défaut de garantie des marchés de proximité tels que ceux d'Algérie et de Libye, les investissements étrangers tardent à affluer en Tunisie. Lors de son discours devant les membres du corps diplomatique, le président Zine el Abidine Ben Ali réaffirme ainsi « l'attachement de la Tunisie à l'édifice maghrébin et son appui constant au processus de construction de l'Union », soulignant qu'il « représente [pour la Tunisie] la voie la plus appropriée pour consolider les acquis et les réalisations, surmonter les obstacles qui peuvent surgir sur son chemin et renforcer sa crédibilité et son rang dans l'environnement international, en général » (21).

Dans cette optique, la Tunisie initie de nombreuses relances de l'UMA. Le 2 janvier, les partis de l'opposition MDS, UDU (Union Démocratique Unioniste) et PUP (Parti de l'Unité Populaire) – qui s'alignent rigoureusement sur la politique du président de la République – appellent le Maroc à revenir sur sa décision de geler ses activités au sein de l'UMA. Le 18 janvier, la Libye et la Tunisie envoient conjointement un émissaire spécial en Algérie et au Maroc afin de redynamiser l'élan unioniste. L'attachement au Maghreb sera réitéré par les dirigeants tunisiens et algériens lors de la commémoration, le 8 mars, du 38^e anniversaire du bombardement français du village frontalier de Sakiet Sidi Youssef.

(20) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2616, 29 décembre 1995, p. 2868.

(21) BEN ALI Zine el Abidine, Discours devant les membres du corps diplomatique, *La Presse*, 19 janvier 1996, p. 4.

La relance de l'unité maghrébine passe inéluctablement, selon le président tunisien, par un rapprochement avec le voisin libyen. Le thème est abordé successivement lors de la double rencontre d'Abou Kammach et de Médenine, en janvier, entre les deux leaders libyen et tunisien, et lors de la 10^e session de la commission mixte tuniso-libyenne, en juillet, au niveau des chefs de gouvernement. Mais les mesures les plus significatives ont été prises lors du séjour du colonel Kadhafi à Tunis, à la fin du mois d'octobre. Ce dernier a montré un intérêt nouveau pour l'UMA et son projet d'intégration économique, alors qu'il tournait le dos à ses partenaires pour protester contre leur application des sanctions de l'ONU. Il s'est, en outre, associé au président Ben Ali pour rappeler que l'attachement de Tunis et Tripoli pour le Maghreb relevait d'un « choix stratégique incontournable » (22).

La politique tunisienne de rapprochement avec son partenaire marocain s'est effectuée en deux temps : il s'est agi, tout d'abord, de tenter de dissuader Rabat de geler ses activités au sein de l'entente régionale. Ce fut là l'objet de la « mission de bonne volonté » envoyée par la Tunisie et la Libye, au mois de janvier. Une fois, les tensions apaisées – ou du moins mises entre parenthèses pour un temps, la construction de l'UMA pouvait reprendre. La création, le 20 mai, d'une confédération tuniso-marocaine de l'agro-alimentaire constituait un premier pas en direction de l'amélioration des relations entre les deux pays. Bien qu'elle tente de masquer l'échec d'un accord plus large pour instituer le libre-échange des produits agro-alimentaires, cette structure est chargée d'encourager les professionnels des deux pays à lancer des projets mixtes et à échanger des informations concernant ce secteur. Mais l'avancée la plus significative de la politique bilatérale réside dans l'accord entériné lors de la 5^e session de la commission mixte. Celui-ci comporte quatre trains de mesures concrètes. Les deux pays ont tout d'abord décidé d'instaurer un dialogue politique régulier au niveau ministériel et de créer une commission qui se chargera d'assurer le suivi des travaux de la grande commission mixte. Ensuite, un arrangement commercial et tarifaire a été conclu. Dans l'optique de mettre en place, dans les meilleurs délais, une zone de libre-échange, il contribue à dynamiser les transactions commerciales et à assurer la fluidité de la circulation des marchandises entre les deux pays. Les autorités tunisiennes considèrent ce projet d'espace de libre-échange comme un « jalon sur la voie d'édification du grand Maghreb » (23). En outre, les deux parties ont convenu d'accorder une attention toute particulière à la protection des intérêts des communautés tunisiennes et marocaines vivant dans chacun des deux pays et à l'amélioration de leurs conditions de séjour. L'observateur attentif percevra dans cette mesure un moyen de faire oublier l'instauration de visas pour les Tunisiens et l'expulsion, il y a quelques années, de Marocains sans papiers de Tunisie. Enfin, une déclaration d'intention en faveur de la poursuite de l'édification maghrébine clôt ce vaste accord.

Les relations tuniso-algériennes, quant à elles, se sont limitées à un échange de visites entre les deux premiers ministres tunisien et algérien,

(22) *La Presse*, 31 octobre 1996, p. 5.

(23) *La Presse*, 29 novembre 1996, p. 4.

MM. Hamed Karoui et Ahmed Ouyahia. Après la visite du premier à Alger, les 11 et 12 juin à Alger, le second s'est rendu à Tunis pour y présider la grande commission mixte entre les deux pays. Les relations algéro-marocaines qui entravent la construction maghrébine ainsi que la coopération bilatérale (commerciale et consulaire) ont été au cœur des discussions dont il est ressorti une convergence de vues. Constatant la faiblesse du volume des échanges (estimé à 250 millions de dinars) et faisant de la construction maghrébine une « option stratégique irréversible », les deux parties ont convenu « d'instaurer une plus grande complémentarité et d'aller de l'avant sur la voie de l'édification de l'UMA » (24).

La politique proche-orientale : entre pragmatisme et solidarité arabe

Durant toute cette année, les instances dirigeantes tunisiennes ont cherché à appliquer une politique ambivalente vis-à-vis de l'autorité palestinienne, partageant avec elle ses inquiétudes quant au blocage du processus de paix, mais tentant néanmoins de normaliser les relations diplomatiques avec Tel Aviv.

L'année 1996 marque l'établissement de liens officiels entre la Tunisie et l'État d'Israël par l'ouverture de sections d'intérêt dans les ambassades belges de Tunis et de Tel Aviv. Après Le Caire, Amman et Rabat, Tunis est la quatrième capitale arabe à établir ce niveau le plus bas de relations diplomatiques. Cette décision a été annoncée par les ministres des Affaires étrangères tunisiens et israéliens, MM. Habib Ben Yahia et Ehud Barak, à l'occasion de leur visite à Washington, le 22 janvier. Elle concrétise un accord de principe conclu entre les deux pays en octobre 1994, mais dont l'exécution avait été retardée par l'absence de progrès substantiels dans le processus de paix au Proche-Orient. Conformément à « l'approche progressive » privilégiée par M. Habib Yahia et le gouvernement tunisien, le rapprochement avec l'État hébreu était conditionné par les relations israélo-palestiniennes et le respect du processus de paix global au Proche-Orient. Le 9 avril, la visite de M. Shalom Cohen, premier représentant d'Israël en Tunisie, officialise l'ouverture du bureau « des intérêts » israéliens dans la capitale tunisienne. Un mois plus tard, trois fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères tunisiens se rendent à Tel Aviv pour y effectuer la même démarche. Mais, la relance de la colonisation israélienne des territoires occupés, au mois de décembre, incite Tunis à suspendre sa normalisation avec Israël.

Parallèlement à cette tentative – avortée – de normalisation avec le gouvernement Netanyahu, Tunis multiplie les signes de solidarité envers le peuple palestinien. En témoigne le chaleureux hommage rendu à Yasser Arafat par « son frère » (25) Zine el Abidine Ben Ali à la suite des premières élections palestiniennes, suivi, moins d'un mois plus tard, par la décision de reconnaître en Tunisie le passeport palestinien. Le président Ben Ali se pose aussi en médiateur du conflit israélo-palestinien : en septembre, quelque temps après la

(24) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2669, 3 janvier 1997, p. 5.

(25) *La Presse*, 22 janvier 1996, p. 7.

visite de Yasser Arafat dans la capitale tunisienne, il convoque, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Ben Yahia, les ambassadeurs des pays du conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Allemagne et du Japon pour tenter de relancer le processus de paix. Face à la détérioration de la situation sur la scène proche-orientale, le régime tunisien exprime maintes fois son inquiétude avant d'interrompre la coopération qui s'amorçait entre lui et Israël.

La Tunisie dans la cour des grands

La Tunisie a remporté, au cours de cette année, deux francs succès sur la scène diplomatique mondiale et régionale. Le premier est la visite du président Ben Ali au Japon en juillet; le second s'esquisse avec la visite du ministre sud-africain des Affaires étrangères dans la capitale tunisienne en avril.

« Belle percée de la diplomatie tunisienne dans le bloc sud-est asiatique » : c'est en ces termes que les observateurs étrangers à Tunis ont qualifié la visite du président de la République tunisienne au pays du soleil levant durant l'été 1996, la première effectuée par un chef d'État maghrébin. Ce voyage consacre les résultats positifs de la coopération bilatérale, ces cinq dernières années, dans les domaines financiers, économiques et culturels. Le Japon est progressivement devenu le troisième partenaire économique de la Tunisie et a fait preuve d'une très grande générosité envers cette dernière. Les flux financiers japonais vers la Tunisie (crédits publics, crédits à l'exportation de l'Exim-Bank japonaise et les quatre emprunts samourai sur la place financière de Tokyo (d'un montant de 850 millions de dollars) se sont élevés, durant les quatre dernières années à 1,87 milliard de dollars. En outre, le Japon a été associé à la mise en œuvre de projets stratégiques dont le dessalement des eaux saumâtres du sud du pays, la maîtrise des ressources hydrauliques dans le nord tunisien (construction de canaux pour l'acheminement d'eau). Cela démontre combien l'apport nippon, tant technique que financier, est important dans le développement des infrastructures tunisiennes.

La visite chef d'État tunisien a permis de rappeler la complémentarité entre les deux partenaires. Car si le Japon représente pour la Tunisie une manne financière et un investisseur potentiel de premier ordre, celui-ci voit en Tunis un « marché-relais » susceptible d'aider les firmes japonaises à se délocaliser et à contourner les diverses restrictions – douanières et tarifaires – pratiquées par des marchés concurrents, comme celui de l'Union Européenne. La position de ce pays au carrefour des marchés africains, maghrébins et moyen-orientaux, porte d'accès privilégiée à l'espace économique européen, s'avère à cet égard précieuse. Ainsi la Tunisie possède de nombreux « atouts pour figurer en bonne place dans la stratégie de redéploiement, de développement et de délocalisation des multinationales japonaises dans le bassin méditerranéen » (26). Sans doute cette configuration géopolitique explique-t-elle l'insistance du président tunisien à ériger son pays (« l'héritière de

(26) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2647, 2 août 1996, p. 1693.

Carthage et de Kairouan et la porte ouverte de la Méditerranée sur l'Europe» (27)) en site d'investissement offshore idéal et à fournir toutes les assurances et les garanties pour que les hommes d'affaires nippons viennent y investir.

Si les deux parties ont exprimé leur volonté d'intensifier les efforts pour promouvoir les échanges commerciaux entre elles et développer le partenariat industriel, elles ont aussi énuméré, par la voie du président tunisien et du Premier ministre japonais, M. Ryutaro Hashimoto, les nouveaux créneaux de leur coopération. Parmi ces derniers figurent notamment les secteurs de l'environnement, de la formation, des sciences appliquées, de la culture et du tourisme.

La visite de M. Alfred Nzo, ministre sud-africain des Affaires étrangères, à Tunis, en avril, constitue le véritable coup d'envoi de la coopération économique entre les deux pays. Avec un volume global d'échanges commerciaux qui est passé en seulement un an (1994-1995) de 0,7 à 4,7 millions de dollars, l'Afrique du Sud devient progressivement un partenaire continental incontournable.

En compagnie du président tunisien, il a examiné des « questions régionales et internationales d'intérêt commun » et évoqué la préparation d'une prochaine visite – la première visite d'État – du président Nelson Mandela à Tunis. M. Nzo a rencontré les ministres tunisiens du Commerce et de l'Industrie, MM. Slaheddine M'barek et Slaheddine Bouguerra et, ensemble, ils ont commencé à esquisser les grands traits « d'un partenariat industriel et d'un courant d'échanges continu » (28). Malgré les distances, l'établissement d'une liaison aérienne a aussi figuré parmi les discussions qui devraient être reprises et approfondies dans le cadre de la réunion de leur première commission mixte de coopération. Ce voyage a néanmoins permis la conclusion de trois accords dans les domaines commercial, maritime (coopération technique dans l'activité portuaire) et culturel.

Les relations euro-tunisiennes

Le 11 juin, la Chambre des députés ratifie à l'unanimité – moins trois abstentions – l'accord d'association entre la République tunisienne et l'Union Européenne, signé à Bruxelles le 17 juillet 1995. Premier accord conclu entre un pays maghrébin et l'Europe, il prévoit un démantèlement progressif (sur douze années) des droits de contingentement ainsi qu'une baisse des tarifs douaniers affectant les produits tunisiens à leur entrée dans l'espace communautaire. Les mesures de réciprocité concernant les produits de fabrication européenne devraient conduire les deux partenaires vers la constitution d'une zone de libre-échange. Actuellement, 80 % des échanges de la Tunisie sont réalisés avec l'UE, 5 % avec les pays de l'Union du Maghreb Arabe et 2 % avec les pays tiers méditerranéens.

(27) *Idem*, p. 1694.

(28) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2631, 12 avril 1996, p. 739.

Néanmoins, si le nouvel accord d'association ouvre à la Tunisie la voie de l'intégration à l'espace économique euro-méditerranéen, cette démarche comporte le double risque que le délai requis pour qu'il produise ses premiers effets macro-économiques (relatifs au chômage, à l'endettement du pays, etc.) aggrave dans l'immédiat la fracture sociale. Or, pour Bruxelles, le maintien de l'équilibre socio-économique, parallèlement au processus de libéralisation de l'économie, est primordial pour la stabilité de la Tunisie. Dans cette perspective, outre le soutien massif à la mise à niveau des unités de production tunisiennes, les programmes mis en place par l'UE privilégient deux axes de coopération : promouvoir la formation professionnelle et créer des emplois ; initier une stratégie de développement des zones rurales qui passe, d'une part, par l'accroissement de la production agricole, et, d'autre part, par une meilleure gestion des ressources naturelles.

Conformément à ces orientations politiques, l'Europe a poursuivi et multiplié son aide et sa coopération au cours de l'année 1996. Elles ont concerné principalement trois secteurs de l'économie tunisienne.

Il s'agissait tout d'abord de stabiliser les grands équilibres économiques et financiers de la République tunisienne. Le 25 janvier, l'UE alloue une somme de 20 millions d'écus en aide directe à la balance des paiements tunisienne. L'aide contribue surtout à la réduction des besoins de financement extérieur, à la maîtrise du déficit budgétaire (2% du PIB en 1996), ainsi qu'au maintien d'un niveau important des dépenses publiques à des fins sociales.

En outre, Bruxelles s'est engagée à soutenir l'emploi via des programmes de formation professionnelle. Parmi l'enveloppe de 155 millions d'écus que l'Europe a accordée à la Tunisie dans le cadre du financement du partenariat euro-méditerranéen pour l'année budgétaire 1996-1997, si près de 100 millions sont destinés à appuyer les réformes économiques (et en particulier la « mise à niveau »), une somme de 45 millions doit servir à une refonte des programmes de formation professionnelle. Visant l'amélioration des qualifications personnelles, le programme MANFORM (Mise à niveau de la formation professionnelle) consiste en « un effort significatif de mise à niveau des qualifications des ressources humaines, indispensables à la compétitivité des entreprises » (29). Ce programme sera mené en trois temps : le premier mettra l'accent sur la participation des entreprises dans la définition de leurs besoins en compétences ; le second sera consacré à la réflexion sur les moyens de promouvoir la qualité, l'adaptabilité et la capacité de l'offre par rapport à la demande identifiée précédemment ; enfin, le dernier moment verra la mise en place d'une politique embrassant l'ensemble de la formation professionnelle.

Le dernier axe d'aide et de coopération euro-tunisien a concerné le secteur primaire. En vertu d'une convention signée le 5 avril à Tunis, l'UE fait don de 24 millions de dinars à la Tunisie pour financer un programme agricole de conservation des eaux et des terres. Ce don constitue la deuxième tranche d'un programme de 76 millions de dinars destiné à la réalisation d'un projet de lutte contre l'érosion des terres et de récupération des eaux de pluie. Ce projet

(29) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2659, 25 octobre 1996, p. 2664.

concourt également à l'amélioration des conditions de vie de près de 65 000 paysans et à la création d'emplois dans ce secteur.

La Tunisie a, quant à elle, affirmé à maintes reprises son attachement à la construction d'un espace euro-méditerranéen. Si le volet économique et commercial prévoit son intégration définitive sur une dizaine d'années, elle prend déjà des initiatives – bien souvent symboliques – dans les domaines politique et sécuritaire. En témoigne l'appel lancé par le président Zine el Abidine Ben Ali, le 2 mars, à l'occasion d'un discours clôturant les travaux du comité central du RCD, en faveur de la tenue d'un forum des partis méditerranéens. Au-delà de l'opération de séduction politique, cette réunion, organisée par le RCD et contribuant « à en renforcer le prestige et le rayonnement qu'il a su acquérir tout au long de son histoire militante (...) » (30), est significative de l'orientation méditerranéenne choisie par la Tunisie.

Ce consensus sur l'option méditerranéenne reflète les bonnes relations qu'entretient la Tunisie avec les membres de l'Union Européenne, même si certaines tensions sont parfois perceptibles.

Avec la France, les multiples visites ministérielles (comme celle de M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire en mai ; celle de M^{me} Corinne Lepage, ministre de l'Environnement, en septembre, et celle de M. François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale en novembre), la coopération administrative (concrétisée par des échanges entre préfets français et gouverneurs tunisiens), économique (prêt français de 155 millions de francs mis à la disposition des PME et PMI tunisiennes pour les aider à se moderniser), industrielle ou culturelle masque le problème des enfants des couples mixtes (31) ou encore le trouble de l'opinion tunisienne à la suite du rapatriement forcé par charter de douze jeunes ressortissants tunisiens en situation irrégulière (29 août).

De même, la signature, en septembre, d'un contrat de 3,1 milliards de pesetas par le groupe espagnol Renfe avec les chemins de fer tunisiens fait oublier la polémique qui était née entre les ministres espagnol et tunisien des Affaires étrangères à propos des droits de l'homme, en juillet, lors de la venue de M. Ben Yahia à Madrid.

Enfin, la visite à Rome, le 12 mars, du ministre tunisien des Affaires étrangères ainsi que le nouveau permis de recherche de pétrole et de gaz octroyé, en avril, à la compagnie pétrolière italienne Agip atténuent les tensions apparues entre Tunis et Rome à la suite du non-respect des zones de pêche par des bateaux italiens (32).

(30) BEN ALI Zine el Abidine, *La Presse*, 3 mars 1996, p. 4.

(31) Le 22 août, huit femmes françaises mariées à des Tunisiens se sont rendues à Tunis avec le Collectif de solidarité avec les mères des enfants enlevés, pour tenter de voir leurs enfants. Voir *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 154, oct.-déc. 1996, p. 118.

(32) Aux mois de janvier et février, sept chalutiers italiens ont été arraisonnés par la marine tunisienne pour pêche illégale dans les eaux territoriales tunisiennes. Fin février, les échanges de tirs entre une vedette tunisienne et un patrouilleur italien au large du Cap Bon suscitent une protestation officielle de la part de Rome, qui convoque son ambassadeur en poste à Tunis.

Une politique de libéralisation économique aux résultats mitigés

La réalisation de l'accord conclu entre l'Union Européenne et la Tunisie et le succès de l'intégration de cette dernière dans l'espace communautaire dépend de l'efficacité et de la rapidité de la mise à niveau des entreprises tunisiennes d'une part, de l'aptitude de l'économie tunisienne à attirer les investisseurs étrangers d'autre part, et enfin, de la capacité des autorités tunisiennes à gérer la situation de l'emploi et à atténuer les déséquilibres sociaux qui en résulteront.

Entre 1989 et 1996, 77 entreprises publiques ont été privatisées en Tunisie pour un montant global de 300 millions de dinars. En 1996, l'État a cédé dix-neuf entreprises – soit quatre de plus que l'an passé – pour une valeur totale de 80 millions de dinars. Ces privatisations ont concerné quatre sociétés de transport, six industries, une exploitation agricole, cinq hôtels et installations thermales et trois entreprises commerciales (33). Depuis 1987, la mise en œuvre du programme de privatisation des entreprises tunisiennes n'a que faiblement progressé. Pourtant, les incitations dans cette voie sont nombreuses. En tout début d'année, le gouvernement tunisien donne le ton en lançant un appel d'offres aux entreprises privées pour l'exécution d'un vaste projet d'infrastructures. Y figurent la construction d'une centrale électrique d'une puissance de 300 mégawatts au sud de Tunis et l'aménagement d'une zone touristique de 40 000 lits à Hergla, au nord de Sousse-Kantaoui. La construction de la future centrale électrique consacre l'ouverture à l'initiative privée d'un secteur jusque là contrôlé par l'État, à savoir la production d'électricité (34).

Par ailleurs, de nouvelles mesures ont été prises afin de promouvoir la micro-entreprise et l'entreprise en général. Concernant la première, le gouvernement tunisien a décidé de renforcer ses instruments de financement. Concrètement, il a été décidé d'élargir la liste des activités professionnelles exercées par les petites entreprises éligibles au soutien du FONAPRA (Fonds national de promotion de l'artisanat), principal mécanisme créé pour financer les petits projets. La principale mesure pour encourager le lancement de la micro-entreprise consiste à relever le montant maximum des aides pour investissements accordés par le FONAPRA de 30 000 à 50 000 dinars. Des instructions ont, en outre, été données aux banques étatiques afin qu'elles augmentent le volume des financements affectés à ce type d'initiative. Enfin, les plans d'aménagement urbain et les nouvelles zones industrielles devront réserver des espaces appropriés aux petits métiers. Ces mesures montrent l'intérêt que les autorités tunisiennes portent au micro-entrepreneuriat, formule susceptible, selon elles, de créer des emplois, de réduire l'exclusion sociale et de promouvoir les initiatives d'auto-développement des zones enclavées.

(33) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2682, 4 avril 1997, p. 715.

(34) Néanmoins, cette ouverture s'effectue dans des proportions bien délimitées, conformément à la loi du 26 mars 1996 qui autorise les entreprises privées à produire de l'électricité sous forme de concessions publiques. En effet, la Société Tunisienne d'Électricité et du Gaz (STEG) garde le monopole de l'achat, du transport et de la distribution d'électricité, et continue à exercer le contrôle sur les prix.

Plus généralement, le président Ben Ali a profité de la Journée nationale de l'entreprise, le 5 octobre, pour annoncer un nouveau train de mesures en faveur de l'entreprise. Ces dernières consistent avant tout en un réajustement du cadre législatif des activités entrepreneuriales et économiques. La préparation d'un code des sociétés commerciales, d'un code de droit international privé (harmonisant les dispositions de la législation locale avec les règles de droit international), ainsi que de textes légalisant la création de sociétés de professions libérales a été notamment décidée. Enfin, les charges sociales de l'entreprise seront allégées afin d'encourager l'embauche.

Pour mesurer les progrès du jeune secteur privé tunisien, pour en apprécier et en évaluer les performances, pour mettre en relief ses points faibles et les limites de sa compétitivité, le gouvernement s'est doté d'un instrument spécifique dénommé « Observatoire de la compétitivité ». Les indicateurs qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre de cet observatoire porteront sur la perception du produit tunisien par la clientèle étrangère, sur sa position compétitive et sur ses perspectives de débouchés aussi bien sur le marché local que sur le marché extérieur. Cet observatoire positionnera donc le produit fabriqué en Tunisie aussi bien en termes de prix, qu'en termes de qualité, d'image de marque, de respect des délais et de positionnement sur des créneaux porteurs.

La politique de libéralisation se concrétise aussi, dans le domaine social, par l'adaptation de la législation du travail à l'économie de marché. Le 18 juin, la Chambre des députés adopte une loi instituant la flexibilité de l'emploi. La rémunération des salariés sera dorénavant fonction de leur productivité et de leur mérite. Le travail partiel et le contrat à durée déterminée sont créés. Le recrutement des employés et les annonces d'embauche ne sont plus assujettis à l'autorisation préalable des bureaux d'emplois officiels. Les entreprises peuvent désormais licencier pour des raisons économiques (35). Enfin, la révision du code du travail renforce la prévention des risques d'accidents sur les lieux de travail en généralisant les services de santé et de sécurité professionnelle, interdit l'emploi des enfants de moins de 16 ans (à l'exception des entreprises familiales) et prévoit des dispositions spécifiques concernant le travail de nuit des femmes. En mettant fin à la rigidité de la législation du travail en Tunisie, cette révision autorise donc tout employeur (résident ou non-résident) à embaucher en toute liberté selon ses besoins et à licencier lorsque la conjoncture économique est défavorable. Les conséquences de ce texte sur le plan social pourraient s'avérer lourdes compte tenu des nécessités de restructuration des entreprises à l'approche de l'intégration au marché européen.

Le premier bilan du programme de modernisation et de mise à niveau de l'industrie tunisienne a été jugé « encourageant » par le gouvernement tunisien. Selon le ministre de l'Industrie, M. Slaheddine Bouguerra, sur les 400 entreprises inscrites à ce jour au programme de restructuration, 62 ont déjà mis en route leurs plans de modernisation grâce à des subventions de l'État.

(35) La décision doit faire l'objet d'une enquête dont les conclusions n'auront qu'un caractère consultatif et non exécutoire.

Néanmoins, le chef de la centrale patronale tunisienne (UTICA), M. Hédi Jilani, estime que la cadence de la restructuration des entreprises devrait atteindre 400 à 500 unités par an pour que le défi de l'ouverture soit relevé à temps. Or, moins de vingt entreprises tunisiennes ont été privatisées en 1996. Le responsable de l'UTICA préconise donc une accélération du rythme de la mise à niveau. Son point de vue est partagé par les experts de la Banque Mondiale (BM) qui demandent, en juillet, au gouvernement tunisien d'accélérer le rythme des réformes économiques afin que l'intégration à l'Europe et l'accès au marché mondial s'effectuent dans de meilleures conditions. Selon Christian Delvoie, expert de la BM pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ce pays « devrait profiter du soutien phénoménal accordé par l'Union Européenne et la BM pour appliquer le plus rapidement possible son programme de modernisation et préparer le secteur privé à la concurrence » (36). Mais si la BM souhaite que les autorités tunisiennes impriment un rythme plus rapide aux réformes économiques, l'Union Européenne, l'autre principal bailleur de fonds de la Tunisie, ne partage pas cet avis. La Commission européenne plaide, en faveur du respect du calendrier retenu pour la création, sur une douzaine d'années, de la zone de libre-échange tuniso-européenne, prélude à l'arrimage de l'économie tunisienne à l'économie mondiale.

Cependant, comme l'ont rappelé nombre d'économistes et d'industriels, la réussite de la conversion de l'économie tunisienne en une économie de marché dépend, pour une part, des flux d'investissements étrangers en Tunisie. Or ces derniers ont tendance à stagner, voire à décroître.

La stagnation des investissements étrangers

En 1995, la Tunisie s'est vue décerner par les agences de notation le « grade d'investissement » et le statut de « pays émergent », ce qui signifie que la communauté internationale considère que les investissements étrangers en Tunisie sont peu risqués et que la capacité du pays à honorer ses engagements extérieurs est satisfaisante. Compte tenu de l'importance des investissements étrangers pour l'économie tunisienne, cette caution internationale est précieuse. Car le flux d'investissements directs étrangers (37) (IDE) n'est pas seulement le révélateur de la bonne santé d'une économie ou un signe de confiance incitant d'autres partenaires à investir. Pour la Tunisie, les IDE ont largement concouru au développement économique du pays en contribuant notamment à la création d'un secteur manufacturier dont la part dans le PIB n'a fait que croître, dépassant maintenant 18% et représentant 60% des exportations de biens. En outre, ils représentent une part non négligeable du PI tunisien : 2,9% environ en valeur cumulée pour la période 1991-1995, plus que le Maroc (2%) et l'Égypte (1,3%).

(36) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2645, 19 juillet 1996, p. 1604.

(37) Hors énergie. Rappelons que, durant ces dernières années, l'énergie a réalisé la plus grande part des IDE en Tunisie sous forme d'équipements de prospection d'hydrocarbures.

Néanmoins, les flux d'IDE ont tendance à faiblir depuis 1993. Entre 1993 et 1994, ils ont diminué de près de 10 %, atteignant 290 millions de dinars. Pour 1996, ils sont estimés à 262 millions de dinars par la Mission économique et financière (38), ce qui contraste singulièrement avec l'ambition et l'optimisme du gouvernement tunisien qui comptait tripler leur montant et atteindre l'objectif d'un volume d'investissement direct étranger de 900 millions de dinars (39). Les raisons de cette baisse sont à rechercher dans deux directions. La première est certainement l'achèvement des travaux de construction du deuxième gazoduc transcontinental à destination de l'Italie et d'une usine de traitement de gaz naturel à Miskar, dans le sud du pays. La seconde est la croyance qu'une libéralisation de la législation nationale et une politique incitative pouvaient suffire à dynamiser les IDE dans le pays. Même l'accord d'association euro-tunisien ne favorisera pas un flux important de placements off-shore européens en Tunisie (40). Le démantèlement progressif des barrières douanières prévu par l'accord ne jouera pas à coup sûr en faveur de l'investissement étranger classique (comme cela s'est fait jusqu'à présent en Tunisie) parce que ce type d'investissement s'était développé à la faveur d'une industrie de substitution aux exportations surprotégées. Dans ces conditions, les investissements off-shore ne couraient quasiment aucun risque.

Pourtant, l'action du gouvernement tunisien pour encourager les investisseurs étrangers a déjà enregistré de nombreux succès. De grandes entreprises ou groupes industriels se sont implantés sur le territoire tunisien (Roussel, General Motors, Lee Cooper, Siemens, Philips, British Gas, Sony, Ericsson, Shell, Elf...), érigeant ce pays en « site d'investissement ».

Les efforts des autorités tunisiennes en direction de la promotion de l'entreprise et de la formation professionnelle, notamment, se sont poursuivis durant l'année 1996. Dans cette perspective, sous l'égide du président de la République, le gouvernement s'est penché sur le problème de la pénurie des terrains industriels (41). Le déficit chronique de zones industrielles viabilisées constituait, selon une étude effectuée par le Foreign Investment Advisory Service (organisme dépendant de la Banque Mondiale), une entrave majeure au développement des IDE. Aussi, l'aménagement de nouvelles zones industrielles offrant une infrastructure adéquate et la disponibilité de terrains présentant un rapport qualité-prix compétitif figurent parmi les objectifs prioritaires du plan gouvernemental rendu public au mois de juin. Celui-ci prévoit la réalisation de 34 nouvelles zones industrielles s'étendant sur une superficie de 800 hectares, et nécessitera un investissement de 185 millions de dinars tunisiens.

La faiblesse des flux d'IDE n'arrange guère l'économie tunisienne dont les besoins en financements extérieurs sont estimés, pour l'année 1997, à 2 056 milliards de dinars contre 1 978 en 1996. Dans ces conditions, les autorités tunisiennes pourraient être conduites à recourir de manière croissante aux

(38) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2682, 2 mai 1997, p. 929.

(39) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2625, 1^{er} mars 1996, p. 406.

(40) *Idem*, p. 405.

(41) « Depuis 1985, aucune nouvelle zone industrielle n'a été créée et les usines implantées, il y a une vingtaine d'années, s'étaient installées dans des zones qui n'étaient pas habilitées à les accueillir », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2642, 28 juin 1996, p. 1304.

emprunts sur les marchés financiers internationaux, provoquant une montée rapide de la charge de remboursement des intérêts de la dette.

D'incontestables facteurs de réussite

Malgré une politique de libéralisation dont l'application n'est pas aussi vigoureuse qu'elle devrait l'être et des investissements étrangers qui tardent à affluer, la Tunisie présente un bilan économique plutôt satisfaisant pour l'année 1996. Avec un PIB de plus de 19 milliards de dollars et une population de 9 millions d'habitants, la Tunisie dispose d'un PIB par tête de plus de 2 000 dollars. Le rythme de la croissance, de l'ordre de 3% en 1994 et de 4,8% l'année suivante, a rebondi à 6,9% en 1996 en raison de la forte reprise du secteur agricole. Après deux années de sécheresse et de dérapage des prix, l'inflation a été contenue, cette année, à 3,7%. Le déficit extérieur a été réduit à 3,6% du PIB et celui du budget s'est élevé à 3,7%. Enfin, le lancement avec succès de cinq émissions obligataires sur le marché japonais témoigne de la confiance dont jouit la Tunisie sur les marchés financiers internationaux.

Ces bons résultats s'expliquent avant tout par la performance enregistrée par le secteur agricole, après les années précédentes de sécheresse. Cette année, la récolte céréalière est passée de 6,5 millions de quintaux (1995) à 25 millions de quintaux, incitant les pouvoirs publics à prendre des mesures d'urgence (mise à contribution de l'armée, réquisition de tous les locaux pouvant servir d'aire de stockage des céréales). De même une production record de tomates (700 000 tonnes contre 420 000 en 1992) et d'olives (200 000 tonnes contre 60 000 en 1995 et 70 000 en 1994) ont poussé le gouvernement à mobiliser des moyens exceptionnels pour faire face à cette surproduction. Des points noirs persistent : déficit hydraulique, faible ressource en terres, déficit alimentaire, précarité de ce secteur par rapport à la concurrence étrangère. Mais ces records de production ont dynamisé l'ensemble de l'économie nationale. La croissance du pays reste, en effet, dépendante d'un secteur agricole qui, du fait de la diversification de l'économie tunisienne, ne représente pourtant plus que 14% du PIB (essentiellement céréales, olives et agrumes). L'agriculture influe sur des secteurs situés en amont et en aval, et de plus la population rurale représente encore 30% de la population active.

La production des matières premières a aussi connu une hausse. Notamment, la production de phosphate marchand a augmenté de 13% par rapport à 1995, passant de 6,3 à 7,2 millions de tonnes. Il en a résulté une hausse des exportations de phosphate brut (+ 11,6% pour 1996/1995 contre - 2,6% pour 1995/1994) et des dérivés de phosphates (15,4%, contre 3% pour 1995/1994) (42).

En revanche, l'industrie touristique, secteur stratégique de l'économie tunisienne, accuse pour la deuxième année consécutive un léger fléchissement. L'augmentation des durées moyennes de séjour et le fort développement des marchés scandinaves, d'Europe de l'Est (Pologne) et russe n'équilibrent pas la baisse des nuitées et la fréquentation des touristes allemands et britanniques.

(42) *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2695, 4 juillet 1997, p. 1480.